Ville d’Iqaluit
100-1085, rue Mivvik
Iqaluit, Nunavut
X0A 3H0

Message d’intérêt public

Piégeage de la faune – Rappel de sécurité pour la communauté

6 novembre 2026 — Iqaluit (Nunavut)

Avec la neige qui recouvre le sol et la saison de piégeage en cours, la Ville d’Iqaluit souhaite rappeler aux citoyennes et citoyens de faire attention aux pièges à animaux sauvages lorsqu’ils profitent du plein air avec leurs animaux de compagnie.

Lorsque vous empruntez les sentiers, les routes et les environs, il est important de se rappeler que les pièges à animaux sauvages peuvent être difficiles à repérer sous la neige. Les propriétaires d’animaux de compagnie sont invités à garder leurs animaux près d’eux et à rester attentifs à leur environnement afin d’éviter toute rencontre accidentelle avec un piège.

La Ville rappelle également aux personnes qui pratiquent le piégeage que les pièges doivent être placés conformément à la réglementation territoriale et à l’écart des zones interdites. On encourage aussi les trappeuses et trappeurs à tenir compte de la sécurité des citoyennes et citoyens, des animaux de compagnie ainsi que des autres personnes qui empruntent les routes et les sentiers avoisinants. De plus, il est important que les citoyennes et citoyens s’abstiennent de déranger, de déplacer ou d’activer des pièges qu’ils pourraient rencontrer sur leur passage.

Que ce soit lors d’une promenade, d’une sortie en pleine nature ou d’activités de piégeage, faire preuve de respect envers les autres contribue à rendre nos espaces extérieurs communs plus sécuritaires pour tous.

Un peu plus de prudence et de considération peuvent aider chacun à profiter du plein air en toute sécurité.

##

Ville d’Iqaluit
100-1085, rue Mivvik
Iqaluit, Nunavut
X0A 3H0

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Geoff Byrne

Gestionnaire des communications et du service à la clientèle

Ville d’Iqaluit

867-979-5619

G.Byrne@iqaluit.ca